

# Sangliers...

**Après la très riche glandée de 2011, l'absence de fruits forestiers de cet automne inquiète chasseurs et agriculteurs**

**A**près l'importante glandée de 2011, une absence totale de glandée a été constatée cet automne en forêt tempérée (hors milieu méditerranéen). Chez le sanglier, l'importante fructification forestière de 2011 a favorisé les doubles portées dans l'année suivante, et permis aux jeunes laies nées en 2011 d'être très rapidement gestantes en 2012.

Ceci explique la multiplication des naissances tout au long de l'année écoulée et une forte croissance des effectifs. La très mauvaise fructification forestière de cet automne encourage les sangliers à rechercher leur pitance en plaine. Ce phénomène a été aggravé par 2 facteurs climatiques. Les grands froids du début 2011 ont contribué à accroître les surfaces emblavées en maïs du fait de resemis compensant les blés brûlés par le froid tandis que cet automne pluvieux a retardé l'enlèvement des récoltes. L'absence de fructification accroît la mobilité des sangliers, ce qui pousse certains territoires à vouloir les fixer par de l'agrainage hivernal. Tous ces facteurs expliquent les demandes de certaines fédérations de modifier leur schéma départemental pour ré-autoriser l'agrainage hivernal lors des années de faible fructification forestière.

Sur le long terme, une telle démarche apparaît peu conforme avec la recherche d'un équilibre durable. Cela revient à entretenir des populations de sangliers alignées sur la capacité maximale d'accueil, celle des meilleures années de fructification forestières. Cela revient également à entretenir le reste du temps ces mêmes populations par un nourrissage artificiel.

A court terme, cette même démarche est contraire au bon contrôle des populations, puisque la mobilité accrue des animaux accroît leur vulnérabilité et compense ainsi la surnatalité de l'année précédente.

Sur le plan politique, cette démarche est inopportune car elle engendrera naturellement tous les hivers des discussions stériles pour savoir s'il faut ou pas amender une stratégie qui a été fixée pour 6 ans.

Le contrôle ou la gestion du sanglier nécessite des efforts de longue haleine qui ne doivent pas être remis en cause sous l'effet de tel ou tel accident conjoncturel. C'est pour cette même raison que l'administration doit elle aussi respecter les schémas départementaux qu'elle a elle-même signés.